



17.04.24

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 033-243301215-20240409-170424-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 39

Présents :

Votants :

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle Cabralès à SADIRAC sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (31): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, Mme Clara MOURGUES, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, , Mme Elodie DUBEDAT **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : CREON : M. Pierre GACHET pouvoir à M. Stéphane SANCHIS, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Frédéric LATASTE, M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Franck LUQUE **MADIRAC :** M. Bernard PAGES pouvoir à M. Alain BOIZARD, **SADIRAC :** Mme Estelle METIVIER pouvoir à M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER pouvoir à M. Patrick GOMEZ, M. Cédric ANTON pouvoir à Mme Elodie DUBEDAT

ABSENTS (01) : LA SAUVE MAJEURE : Mme Florianne DUVIGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Lydie MARIN déléguée communautaire de la Commune de CREON secrétaire de séance.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne XXXXX délégué (e) communautaire de la Commune de XXXXXX secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2024 (SEMOCTOM)

Préambule introductif :

Monsieur Alain ZABULON, Président, rappelle les dispositions issues de l'article 107 de la loi de Finances (LF) pour 2004 (et reconduites depuis cette date pour les LF successives) relatives d'une part au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et d'autre part, à l'institution de zonage pour la perception de cette taxe ainsi qu'à l'harmonisation progressive des taux de cette taxe.

Par délibération du 10 janvier 2017 (délibération n°09.01.17), le Conseil Communautaire a instauré autant de zonages que de communes.

Monsieur le Président rappelle le principe de l'équilibre financier adopté jusqu'ici (recettes issues des produits fiscaux égales aux dépenses annoncées par le SEMOCTOM)

Les produits attendus sur information du syndicat sont présentés en tableau annexe 1, les bases prévisionnelles du FB (assiette de l'impôt) ont été communiquées dans la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, au
représentés :

décide de fixer les taux de la T.E.O.M. pour l'année 2024 comme suit :

Commune de BARON	Base d'imposition	865 199 €
	Taux	16.05 % (16.16 % en 2023)
	Produit attendu	138 905 €
Commune de BLESIGNAC	Base d'imposition	180 964 €
	Taux	19.95% (19.67 % en 2023)
	Produit attendu	36 111 €
Commune de CAMIAC ET SAINT DENIS	Base d'imposition	219 658 €
	Taux	19.01% (19.18 % en 2023)
	Produit attendu	41 764 €
Commune de CAPIAN	Base d'imposition	604 167 €
	Taux	17.12% (16.35 % en 2023)
	Produit attendu	103 423 €
Commune de CREON	Base d'imposition	5 146 245 €
	Taux	11.65 % (11.66 % en 2023)
	Produit attendu	599 770 €
Commune de CURSAN	Base d'imposition	502 842 €
	Taux	15.23 % (15.13 % en 2023)
	Produit attendu	76 606 €
Commune de HAUX	Base d'imposition	737 504 €
	Taux	13.54 % (13.46 % en 2023)
	Produit attendu	99 825 €
Commune de LA SAUVE MAJEURE	Base d'imposition	1 436 520 €
	Taux	12.74 % (12.66 % en 2023)
	Produit attendu	182 977 €
Commune de LE POUT	Base d'imposition	443 070 €
	Taux	16.07 % (16.17 % en 2023)
	Produit attendu	71 183 €
Commune de LOUPES	Base d'imposition	736 949 €
	Taux	15.05 % (14.42 % en 2023)
	Produit attendu	110 938 €
Commune de MADIRAC	Base d'imposition	224 575 €
	Taux	15.31 % (15.72 % en 2023)
	Produit attendu	34 380 €
Commune de SADIRAC	Base d'imposition	4 199 093 €
	Taux	12.90 % (12.74 % en 2023)
	Produit attendu	541 893 €
Commune de SAINT GENES DE LOMBAUD	Base d'imposition	373 768 €
	Taux	12.55 % (12.91 % en 2023)
	Produit attendu	46 910 €

Commune de SAINT LEON

Base d'imposition	0 €
Taux	0 %
Produit attendu	0 €

Commune de VILLENAVE DE RIONS

Base d'imposition	242 306 €
Taux	17.76 % (17.27 % en 2023)
Produit attendu	43 033 €

Soit un montant attendu de 2 127 800 € (2 012 240 € en 2023) (1 866 472 € en 2022)

Monsieur le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

** informe que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.*

** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance

Lydie MARIN



Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais

Alain ZABULON



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 033-243301215-20240409-170424-DE
